

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES DE LA SECURITE ET DE LA DEFENSE

II) E C R E T
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

E: PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

SOMMAIRE :

Nomination

-:-

N° 410/PR/MAISD/P.

AMPLIATIONS :

Original	I
JORD	I
MAISD	4
MFT	2
SGCM	10
SGAN	10
MEFP	2
DP	2
CF	2
SF	5
EF	2
DI	2
Trésor	2
Info-Radio	2
MJL	2
Intéressé	I
Dépt. Nord-Ouest	I

VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;

VU les nécessités de service;

SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures de la Sécurité et de la Défense;

Le Conseil des Ministres entendu;

- II) E C R E T E -
-*****-

ARTICLE 1er.- Mr. ROSIER Sully Albert, Sous-Préfet de Djougou, est chargé cumulativement avec ses fonctions, de l'intérim de la Préfecture du Nord-Ouest en remplacement de Mr. Francis NICOLA, en instance de départ en congé.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui aura effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense,

P. Le Président de la République,
absent,
Le Ministre d'Etat chargé de
l'intérim;

M. AROUNA.-

OKE ASSOGBA